



International Association of
Avian Trainers and Educators

DÉCLARATION DE POSITION

LES SOINS VÉTÉRINAIRES

Préparé et publié par

The International Association of Avian Trainers and Educators
www.IAATE.org

Août 2009
Révision : Juin 2019



CONTEXTE

Un programme de soins vétérinaires pour les établissements hébergeant des oiseaux doit inclure à la fois des protocoles préventifs et des protocoles d'urgence visant à garantir la santé de la collection aviaire. Ces protocoles doivent comprendre des examens visuels quotidiens, des examens physiques périodiques, d'autres procédures de soins courants, la tenue de dossiers médicaux individuels pour chaque oiseau, ainsi que des périodes de quarantaine pour les nouveaux individus intégrant la collection.

POSITION

IAATE reconnaît que tous les établissements ne disposent pas nécessairement d'un vétérinaire sur place, mais recommande que toutes les collections aient accès à des soins vétérinaires réguliers. Qu'il soit salarié ou sous contrat, le vétérinaire doit être qualifié en médecine aviaire, et un vétérinaire doit être disponible à proximité en permanence en cas d'urgence. Afin d'assurer la santé de la collection, des examens visuels quotidiens ainsi que des procédures programmées périodiquement — telles que des examens fécaux et le parage ou la taille du bec et des griffes (si nécessaire selon l'espèce) — doivent être réalisés. Pour les individus présentant des lésions orthopédiques, des radiographies régulières peuvent être nécessaires afin d'évaluer leur état de santé.

Les examens visuels quotidiens permettent de détecter rapidement des changements physiques ou comportementaux subtils et de favoriser un diagnostic et un traitement précoce. La pesée régulière des oiseaux, associée à l'enregistrement de toute perte ou prise de poids, même légère, peut également conduire à un diagnostic et à une prise en charge précoce. Les oiseaux masquent fréquemment les signes de maladie et ne présentent souvent des symptômes visibles qu'à un stade avancé. Un diagnostic et un traitement précoce peuvent faire la différence entre la vie et la mort.

PERSONNEL

L'ensemble du personnel travaillant avec la collection, rémunéré ou bénévole, doit être formé à reconnaître les symptômes les plus courants de blessure, de stress et de maladie, notamment la léthargie, le manque de coordination, la diminution de l'appétit, le plumage ébouriffé, les paupières tombantes, les modifications des fientes, etc. Le personnel doit surveiller régulièrement le poids de tous les oiseaux et être en mesure d'identifier les signes de variation pondérale, qu'elle soit progressive ou brutale. Cela est particulièrement important lorsque la gestion du poids est utilisée dans le cadre de l'apprentissage. Si le poids et le régime alimentaire d'un oiseau sont gérés quotidiennement, l'oiseau doit être pesé chaque jour. Une perte de poids peut constituer un signe précoce de problème de santé.



Un membre du personnel doit être désigné comme référent principal pour le suivi de l'état de santé et du poids de la collection. Les autres membres du personnel doivent signaler à cette personne toute préoccupation liée à la santé d'un oiseau. Ce référent décide si une intervention médicale est nécessaire. Des lignes directrices doivent être établies afin de définir quelles procédures médicales peuvent être réalisées par le personnel et lesquelles doivent être effectuées uniquement par le vétérinaire ou sous sa supervision. Si le personnel est autorisé à effectuer certaines procédures (telles que le parage, les bandages, etc.), il doit être entièrement formé et validé pour ces actes.

DOSSIERS

Des dossiers doivent être tenus pour chaque oiseau de la collection. Ces dossiers doivent inclure le poids de l'oiseau, son régime alimentaire ainsi que toute modification physique ou comportementale observée. Des dossiers médicaux complets doivent également être conservés, comprenant notamment les examens, analyses fécales, vaccinations, interventions chirurgicales, parages, etc. Certains établissements choisissent de conserver des registres quotidiens distincts des dossiers médicaux.

EXAMENS PHYSIQUES ET VACCINATIONS

Certains vétérinaires préfèrent réaliser des examens annuels incluant des analyses sanguines, des radiographies et des examens fécaux, tandis que d'autres optent pour une fréquence moindre. Cependant, certains individus peuvent nécessiter des parages du bec ou des griffes plus fréquents qu'une fois par an. Selon l'espèce, la localisation géographique de l'établissement et l'approche du vétérinaire concernant la vaccination, certains oiseaux peuvent recevoir des vaccins annuels contre des maladies telles que le virus du Nil occidental. Il est recommandé de collaborer étroitement avec le vétérinaire afin d'établir un calendrier adapté aux besoins spécifiques de l'établissement.

De nombreuses procédures peuvent être enseignées par apprentissage fondé sur le renforcement positif, ce qui permet de réduire le stress. Ces procédures peuvent inclure l'administration de médicaments, la coupe des plumes de vol, la taille des serres et des griffes, les examens corporels, etc. Les oiseaux peuvent également apprendre à participer volontairement à l'enveloppement dans une serviette (*toweling*) et à d'autres comportements facilitant la contention. Afin de réduire le stress, il est recommandé que le personnel collabore étroitement avec le vétérinaire lors des examens.

SOINS GÉRIATRIQUES

En raison de la protection contre les maladies, les prédateurs et les blessures, ainsi que de l'abondance alimentaire, les oiseaux sous soins humains vivent souvent plus longtemps que leurs congénères sauvages. Au moins un membre du personnel doit posséder une compréhension du processus de vieillissement des différentes espèces de la collection. À mesure qu'un oiseau vieillit, le personnel doit être attentif aux changements de santé liés au vieillissement, tels que les cataractes, les maladies cardiovasculaires, l'arthrose, etc. Un plan de soins gériatriques doit être élaboré en collaboration avec le vétérinaire.



QUARANTINE

Selon l'établissement, la mise en quarantaine peut être obligatoire. Même lorsqu'elle ne l'est pas, l'IAATE recommande fortement l'existence d'un protocole de quarantaine. La période de quarantaine permet de réaliser des examens physiques, des tests de routine, des vaccinations et de détecter d'éventuelles maladies avant l'intégration d'un nouvel oiseau à la collection. Une période minimale de quarantaine de 30 jours est recommandée. L'installation de quarantaine doit être située à l'écart du reste de la collection afin d'éviter toute transmission de maladie. Des protocoles de soins spécifiques à la quarantaine doivent être mis en place à cette fin. Le bien-être de l'oiseau demeure la priorité absolue lors de la conception d'un plan de quarantaine. Pour certains oiseaux — tels que les jeunes individus élevés à la main ou ceux nouvellement acquis — permettre aux entraîneurs de travailler avec l'oiseau pendant la quarantaine peut réduire le stress et améliorer le bien-être. Certains établissements autorisent les entraîneurs à travailler avec les oiseaux en quarantaine en fin de journée. D'autres permettent aux entraîneurs d'accueillir temporairement de jeunes oiseaux à domicile pendant leur élevage, à condition de respecter strictement les protocoles de quarantaine visant à protéger le reste de la collection.

DÉCÈS D'OISEAU

En cas de décès d'un oiseau, il est recommandé que le vétérinaire réalise une nécropsie accompagnée d'une analyse histo-pathologique complète. La cause exacte du décès n'est pas toujours identifiable par un simple examen visuel, et des analyses complémentaires peuvent être nécessaires. Les informations obtenues lors de la nécropsie peuvent contribuer à améliorer les soins apportés au reste de la collection. Après le décès d'un oiseau, toutes les précautions doivent être prises afin d'éviter la transmission d'une éventuelle maladie. L'enclos de l'oiseau doit être entièrement désinfecté avant d'accueillir un autre individu.

MALADIES AVIAIRE

Il existe de nombreuses maladies aviaires — telles que le virus du Nil occidental, la maladie de Newcastle ou la grippe aviaire — susceptibles d'avoir des conséquences dévastatrices pour une collection. Les établissements doivent travailler en collaboration avec leur vétérinaire afin d'élaborer des protocoles de prévention et de traitement concernant les maladies aviaires et zoonotiques. L'Association of Zoos and Aquariums (AZA) dispose de lignes directrices pouvant servir de base à l'élaboration de protocoles adaptés aux besoins de chaque établissement.